



ESGA SKI

Protocole Sanitaire

Saison 2020 / 2021

INTRODUCTION

Etant donné le contexte sanitaire actuel, le club a dû adapter son fonctionnement afin de garantir la sécurité de ses adhérents.

Il est malgré tout important de rappeler que cette sécurité ne pourrait être assurée entièrement et seulement par le club.

Le respect des règles sanitaires est un devoir pour chacun.

De manière synthétique, les contacts physiques rapprochés avec les autres sont à proscrire.

Le port du masque est obligatoire pour les + de 11 ans lors des rassemblements de plus de 10 personnes.

BUT DU PRESENT DOCUMENT

Pour faciliter la reprise des différentes activités, le club ESGA Ski a écrit un protocole sanitaire de reprise décrivant l'ensemble des règles à suivre.

Ce protocole est décomposé en plusieurs parties afin de gagner en clarté. Vous y retrouverez les consignes concernant la foire au ski, les permanences inscriptions, les trajets en bus.

Le préambule rappelle les différentes consignes émises par le gouvernement, par le préfet du Rhône, et par la FFS.

PREAMBULE – RAPPEL DES CONSIGNES NATIONALES

Les consignes nationales doivent être impérativement respectées.

Voici donc un rappel des principales mesures barrières :



Pour plus d'information, se référer au site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

PREAMBULE – RAPPEL DES CONSIGNES REGIONNALES

Un arrêté préfectoral daté du 21 août 2020 impose désormais le port du masque pour les + de 11 ans lors des rassemblements de plus de 10 personnes dans les espaces publics ainsi que pour toute manifestation que ce soit sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public (marchés, brocantes, fêtes foraines, vide-greniers, parcs, aires de jeux, cimetières, etc.) dans l'ensemble du département du Rhône. En cas de non-respect de cette obligation, le contrevenant s'expose à une amende de 135 €.

Les personnes regroupées à plus de 10 et exerçant une activité sportive ou artistique sont exclues de l'obligation arrêtée, sous réserve qu'elles respectent les protocoles sanitaires en vigueur.

Vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral en question ici :

http://www.rhone.gouv.fr/content/download/42235/234093/file/ap%20port%20du%20masque_spaces_exterieurs_1.pdf

PREAMBULE – RAPPEL DES CONSIGNES FFS

La FFS a diffusé son propre protocole. Nous vous invitons à bien vouloir en prendre connaissance :

LA REPRISE DES ACTIVITES FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19



Protocole sanitaire de la FFS - Mis à jour au 4 septembre 2020

Les présentes dispositions ne font pas obstacle à l'application de mesures propres aux règles de transport aux remontées mécaniques ou d'accueil du public par les professionnels concernés par toutes les activités physiques et sportives pratiquées sous le contrôle ou la responsabilité de la fédération et de ses structures affiliées ou reconnues

1. PRATIQUE SPORTIVE



* Distanciation physique

- **Le principe : 2 mètres entre les pratiquants (pratique dynamique)**

Pour les activités sportives pratiquées au sein des associations sportives de la FFS, la distanciation physique de 2 m n'est pas obligatoire pour les disciplines qui impliquent des dépassements (ex. ski nordique, ski/snowboard cross...) ou lorsque pour des conditions de sécurité, la pratique encadrée ne le permet pas

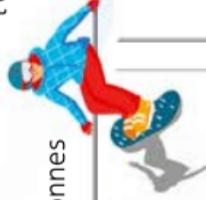
- **1 mètre entre les personnes en phase statique (ex : vestiaires) ou pour les non pratiquants**



* Rassemblements

- Pas d'obligation de déclaration pour les rassemblements dans les établissements sportifs (salle de sport, stade, gymnase...) ou sur la voie publique, dès lors que le rassemblement a lieu dans le cadre d'un club ou d'une structure fédérale

- Interdiction des événements réunissant plus de 5 000 personnes



2. TRANSPORTS

- **Port du masque obligatoire dès 11 ans**, y compris pour le chauffeur (sauf si séparation par une paroi) et dans les voitures individuelles

- Aération, nettoyage et désinfection régulière du véhicule

- Dans la mesure du possible, distanciation des occupants du véhicule

- Respect du protocole sanitaire des opérateurs de transport (sociétés d'autocar, SNCF...) le cas échéant



* Port du masque

- Port du masque **obligatoire dès 11 ans en intérieur** (gymnase, salle de sport, vestiaire...) même si la distanciation physique est respectée, sauf pour la pratique d'activités sportives

- Port du masque **obligatoire lors des rassemblements au début et à la fin des cours**, pour les encadrants et pour les élèves de 11 ans et plus

- Port du masque **obligatoire dans les files d'attente et sur les remontées mécaniques**

- Port du masque **recommandé dès 11 ans en extérieur**, même si la distanciation physique est respectée sauf pour la pratique sportive



* Règles particulières

- Respect des protocoles sanitaires des opérateurs de domaine skiable ou de l'établissement où se déroule la pratique

3. HEBERGEMENT

- **Port du masque obligatoire dès 11 ans** dans tous les espaces communs

- Dans la mesure du possible, distanciation physique de 1 mètre, notamment dans les chambres

- Aération, nettoyage et désinfection régulière

- Respect du protocole sanitaire de l'établissement le cas échéant

N'oubliez pas les autres gestes barrières, en particulier le lavage ou désinfection des mains

Attention, selon votre département, les préfectures peuvent prendre des dispositions plus restrictives, renseignez-vous!

En cas de suspicion ou de cas Covid-19 positif, isolez la ou les personnes concernée(s) et prenez contact avec un médecin (Le SAMU en cas de détresse) et l'agence régionale de santé

FOIRE AUX SKIS ET AUX VELOS

L'accès à la salle Jacques Anquetil doit se faire en respectant l'ensemble des gestes barrière cités en préambule.

Pour le bien de tous, nous avons mis en place un sens de circulation mis en place pour éviter les croisements. (à voir)

Afin de faciliter le dépôt de votre matériel, nous avons mis en place un système de pré-inscription. Nous vous invitons alors à remplir ce formulaire chez vous afin de pouvoir bénéficier d'une file rapide dédiée.

<http://esga-ski.com/index.html> (à m à j)

PERMANENCES INSCRIPTION

L'accès à la salle des jeunes doit se faire en respectant l'ensemble des gestes barrière cités en préambule.

Chaque personne doit obligatoirement :

- se laver les mains en utilisant du gel hydroalcoolique certifié
- porter un masque

Cette opération est **OBLIGATOIRE** afin de pouvoir rentrer dans la salle.

TRANSPORT EN BUS

L'accès au bus, ainsi que le trajet, doivent se faire en respectant l'ensemble des gestes barrière cités en préambule.

La **désinfection des mains** est **IMPERATIVE** avant de monter dans le bus (pour le trajet aller, comme pour le trajet retour).

Le **port du masque** est **OBLIGATOIRE** :

- Aux alentours du bus
- Pour monter dans le bus
- Pour descendre du bus
- Toute la durée du trajet

LE LAVAGE DES MAINS

Pour diminuer les risques, il est recommandé à tous de se laver les mains régulièrement avec une solution hydroalcoolique certifiée :

- Soit en utilisant celui mis à disposition par le club
- Soit en utilisant celui mis à disposition par le transporteur
- Soit en utilisant son propre gel

LES MASQUES

Pour diminuer les risques, il est recommandé à tous de prévoir à minima :

- Un masque pour l'aller
- Un masque pour la journée de ski
- Un masque pour le retour

La plupart des stations imposent le port du masque dans les files d'attente, même en extérieur.

Les masques autorisés sont ceux en tissus dits « grands publics » et chirurgicaux.

Les cache-cou, Buff, bandanas, écharpes ou autres dispositifs **ne sont pas acceptés** :



Surtout : Ne jetez jamais votre masque (ou autre déchet) dans la Nature !

EN CAS DE DOUTE

En cas de doute, toute personne doit informer le club, et rester chez elle.

Un adhérent pourra se faire rembourser la totalité des frais d'inscription à une sortie sur présentation d'un certificat ou d'un justificatif médical.

Sans justificatif valable, le club se réserve le droit de rembourser uniquement le montant correspondant au forfait de ski.

TRAÇABILITE

Pour parer à toute éventualité et gagner en efficacité, le club tiendra un cahier de présence (informatique) listant les adhérents présents à chaque sortie.

Typiquement, dans ce fichier, les informations suivantes seront renseignées - Date de la sortie – Nom et prénom de l'adhérent – Coordonnées de l'adhérent (email, téléphone, adresse).

Se fichier pourra être communiqué à tout organisme d'état dans l'intérêt collectif.

CONTACT

Pour toute question, merci de nous envoyer un mail à l'adresse suivante : info@esga-ski.com

Concernant l'organisation des sorties de ski, vous pouvez nous joindre au **06 32 03 74 12**